

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-11

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

### Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 18**

**Représentés par mandat : 0**

---

**Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE VILLY-LE-PELLOUX - REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR L'ACCUEIL D'UNE CHAUFFERIE BOIS + APPOINT FIOUL ET REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - MARCHES DE TRAVAUX**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.**

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et de la commune de VILLY-LE-PELLOUX, le SYANE est compétent depuis juillet 2023, en lieu et place de la commune, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur sur son centre-bourg.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par Syan'Chaleur, régie du SYANE.

Le projet doit permettre la création d'une chaufferie bois positionnée dans un hangar communal au centre-bourg de la commune, pour le raccordement de bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente) et intercommunaux (groupe scolaire).

Cela implique :

- La réhabilitation d'un bâtiment existant et sa transformation en une chaufferie bois déchiqueté d'environ 100 kW avec appoint/secours fioul ;
- La création du réseau de chaleur en acier préisolé depuis la chaufferie jusqu'au point de livraison - longueur du réseau d'environ 100 mètres linéaires ;
- La création des sous-stations d'échange de chaleur au niveau des points de livraison pour les 3 abonnés.

L'exécution comprend l'ensemble des prestations de pose y compris les matériaux et matériels nécessaires à la complète installation des ouvrages.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confié au bureau d'études MERLIN.

La décomposition des travaux est prévue selon l'allotissement suivant, étant précisé que le process bois sera commandé au travers d'un marché subséquent de l'accord cadre dédié conclu par le SYANE en février 2024.

N° marché	Caractéristiques des travaux	Estimatif € HT
ME 24246	Lot 1 - Réhabilitation d'un hangar communal pour l'accueil d'une chaufferie bois + appoint fioul	73.100,00
ME 24247	Lot 2 - Appoint fioul et travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations	153.983,00
ME 24248	Lot 3 - Réseau de chaleur / VRD	86.450,00

Le calendrier de réalisation des travaux doit permettre la mise en service des équipements pour le démarrage de la saison de chauffe 2025/2026.

À la suite d'une première consultation déclarée infructueuse, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée selon les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique, a été relancée en octobre 2024 pour une remise des offres initiales le 6 décembre 2024.

Une phase de négociations a été menée avec l'ensemble des candidats sur les trois lots, qui a abouti à la remise d'offres finales.

- Lot 1 - Réhabilitation d'un hangar communal pour l'accueil d'une chaufferie bois + appoint fioul
- Lot 2 - Appoint fioul + travaux hydrauliques en chaufferie et sous-stations
- Lot 3 - Réseau de chaleur / VRD


Il est proposé de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :


- **Lot n°1** : l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant estimatif de 72.600,00 € HT.
- **Lot n°2** : l'entreprise SOCIETE DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE (STI) pour un montant estimatif de 166.570,10 € HT.
- **Lot n°3** : le groupement d'entreprises SOCIETE DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE/SPIE BATIGNOLLES TP AURA pour un montant estimatif de 86.345,91 € HT.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les marchés de travaux proposés,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché,
3. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché,
4. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

  
Syane  
ENERGIE & NUMERIQUE